

Vaccination BCG



Chers parents,
si vous avez reçu cette fiche d'information, c'est que votre enfant fait partie de la population à risque d'exposition à la **tuberculose**.
Dans ce cas, votre enfant est **éligible à la vaccination BCG**.

Pourquoi mon enfant est-il concerné par cette vaccination ?

Cette vaccination est **recommandée en France** pour les enfants présentant des **conditions à risques d'exposition à la tuberculose**. Après évaluation de la situation par le personnel soignant, votre enfant présente au moins une de ces conditions.

À quoi sert ce vaccin ?

Ce vaccin permet de protéger votre enfant **des formes graves de la tuberculose** pouvant entraîner des séquelles voire le décès.

Quand doit-on réaliser la vaccination ?

Plus votre enfant est jeune, plus il est à risque de développer une forme grave de la tuberculose s'il est infecté.

Le vaccin doit être réalisé le plus tôt possible **à partir d'1 mois de vie**.

Où peut-on réaliser ce vaccin ?

Si vous habitez le département du Gard, vous pouvez dès la sortie de la maternité prendre rendez-vous :

- Auprès du Centre de vaccination départemental (**Nîmes : 04 66 26 06 96 / Alès : 04 66 56 27 01**)
- Auprès du Centre de Lutte Antituberculeuse du Gard (**clat.gard@chu-nimes.fr / 04 66 68 43 11**)

